CHU Rennes			
Unité d'onco-hématologie pédiatrique			
Prise en charge de la douleur chez l'enfant			
Codification du document	: IT 3.3.2.6	Rédacteur	: Dr Gandemer
Date d'application	: 03/09/2008	Approbateur(s)	Dr. Gandemer Pr Lamy
N° de version du document	: 1	Gestionnaire	: N. LE HELLO
Destinataires du document :		Médecins de l'unité d'onco-hématologie pédiatrique Classeur salle de soins	
Modifications depuis la version précédente :		NA	

1 - But et objet

Définir les modalités de prise en charge de la douleur dans le secteur de thérapie cellulaire pédiatrique.

2 - Exigences à appliquer

- Décret n°2004-11-28-802 du 29/11/2004 du code de santé publique : articles R4311-2 et suivants
- Circulaire DGS/DH n°95-22 du 6/05/1995 relative aux droits des patients hospitalisés
- Circulaire DGS/DH/DAS n°99/84 du 11/02/1999 relative à la mise en place de protocoles de prise en charge de la douleur aigue

- Manuel JACIE, V3 de février 2007

3 - Responsabilités

Cette procédure s'applique à tous les enfants pris en charge en secteur de thérapie cellulaire qu'ils soient nourrissons ou grands enfants.

La prise en charge de la douleur implique la responsabilité de toute l'équipe : personnels soignants (IDE/PDE et AP/AS) et médecins

Le personnel soignant est directement responsable de la reconnaissance de l'enfant douloureux, de l'évaluation de la douleur et, de l'administration et la surveillance des antalgiques. Le personnel médical est responsable de la prescription des antalgiques

4 - Définitions

IDE/PDE : infirmière diplômée d'état/puéricultrice diplômée d'état
AP/AS : auxiliaire de puériculture /Aide soignante
CLUD : Commission de lutte contre la douleur

5 - Actions et méthodes

Les techniques d'évaluation, les antalgiques disponibles et les procédures de prise en charge en fonction de la situation douloureuse sont décrits dans les documents spécifiques à la prise en charge de la douleur élaborés par le groupe douleur du pôle pédiatrique du CHU de Rennes et ont été validés par le CLUD.

Les outils d'évaluation de l'intensité de la douleur selon l'âge, les règles de prise en charge de la douleur de l'enfant (dont les douleurs neuropathiques), la classification et le mode d'emploi des antalgiques (dont les techniques d'analgésie contrôlée par le patient), la prise en charge de la douleur provoquée chez l'enfant concernent les enfants hospitalisés en secteur de thérapie cellulaire.

Les documents sont conservés dans le classeur « douleur » des unités cliniques et accessibles sur l'intranet du CHU par le chemin suivant :
http://intranet/sections/sites_services/activites_transversa/douleur/dossier/guides_des_bonnes_pr/

- Prise en charge de la douleur chez le nourrisson et le grand enfant. Ces documents font l'objet d'une mise à jour spécifique semestrielle.

6 - Documentations et renvois

- Classeur douleur des unités de soin
- Intranet du CHU de Rennes/activités transversales/douleur/Evaluation et prise en charge de la douleur chez l'enfant

7 - Enregistrements

E-PO 3.1.3-1 : Cahier de greffe de CSH